



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2025_016

Séance du 14 mars 2025

Le 14 mars deux mille vingt-cinq à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 19/02/2025

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **MALZAC Claude**, maire de la Canourgue ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Mesdames : **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières

Etaient excusés :

Messieurs : **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BOUNIOR Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende.

Assistaient également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction.

Monsieur POURQUIER Jean-Paul donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Madame GAILLAC Josette donne pouvoir à **Monsieur ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac.

Monsieur JACQUES Jérôme donne pouvoir à **Monsieur COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur Alain ASTRUC ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

ID : 048-284800026-20250326-DELIB_2025_016B-DE



Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

L'état de l'actif retrace l'ensemble des acquisitions de biens non consommables au premier usage, entraînant une valorisation du patrimoine de l'établissement. Ces biens peuvent être amortissables ou non amortissables et sont repris dans le compte de gestion réalisé par le Service de Gestion Comptable (SGC).

Afin d'actualiser l'inventaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère, il est proposé de sortir un certain nombre de biens qui n'existent plus ou ne représentent plus aucune valeur.

Ces sorties de l'actif n'emportent aucune conséquence financière.

Un certificat administratif est ainsi proposé en annexe sur lequel figure la liste des biens amortissables dont la valeur nette comptable est égale à 0, à vendre et à réformer.
Ces sorties de l'actif sont réalisées conjointement avec le SGC.

Le Président propose :

D'AUTORISER la sortie de l'actif des biens figurant en annexe.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'AUTORISER la sortie de l'actif des biens figurant en annexe.

Pour extrait conforme,
Mende, le 14 mars 2025

Le secrétaire de séance,

Alain ASTRUC



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.